

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 2 juillet 2015 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Pascal Pavan, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon

Point 1 :

Travaux école : tranche conditionnelle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, concernant les travaux école/Alsh/ cantine, il y a lieu de décider si la seconde tranche de travaux sera validée.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de demander à l'architecte en charge de ces travaux de lancer une étude concernant cette tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander au cabinet DOCS en charge des travaux école/Alsh/ cantine de lancer cette étude pour la seconde tranche et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 :

Travaux ALSH/Cantine : devis électricité

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, concernant les travaux Alsh/ cantine, des travaux supplémentaires seraient à effectuer concernant des points électriques.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose un devis de l'entse FAUCHE d'un montant d'environ 1200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider ce devis et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 :

Ouverture des plis travaux église.

Monsieur le Maire fait part que suite à l'ouverture des plis ayant eu lieu le 04/06/2015 à 16h00, il y a lieu de valider l'attribution du marché de réfection de la toiture de l'église de Nozac.

Les offres suivantes ont été proposées :

Entse LESTRADE : 24 800.70 € HT

Entse MAURY Laurent : 22 519.87 € HT (ardoises d'Espagne)

SAS JACQ et Fils : 30 409.02 € HT (ardoises de Corrèze).

Selon la grille d'analyse proposée par L'Entse A2C, le classement total des offres est le suivant :

1/ Entse MAURY Laurent

2/ Entse LESTRADE

3/ SAS JACQ et Fils

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre ce classement et attribue le marché à l'entse MAURY Laurent.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 4 :

Ecole : Avenir et visite inspecteur

Monsieur Guillaume Lecuivre, Inspecteur d'Académie, est venu visiter, sur invitation de Claude Vigié, Maire de Milhac, les trois écoles du RPI le mercredi 24 juin au matin, en présence des élus des quatre communes du RPI. Cette visite a été suivie d'une rencontre avec les délégués de parents d'élèves pour échanger sur les atouts et faiblesses du RPI en vue de pérenniser l'avenir de nos écoles.

Point 5 :

Heures complémentaires personnel communal.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'évolution positive de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) se poursuit et propose de continuer d'attribuer 03 heures complémentaires hebdomadaires à l'adjoint des services techniques chargé de la cantine afin de confectionner et de servir les repas à l'ALSH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renouvelle cette augmentation d'horaires et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant. 03 heures complémentaires sont donc attribuées par semaine à l'adjoint des services techniques effectuant la cantine à compter du 01 juillet 2015 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016 où la question sera à nouveau débattue.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 6 :

Personnel communal.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le temps de travail de l'employée communal dont le poste avait été créé à compter du 1^{er} juillet 2013 pour une durée hebdomadaire de 48 heures mensuelles. En effet, compte tenu des horaires réels qui seront effectués durant l'année scolaire 2015/2016, il y a lieu de passer cet horaire à 49h00 mensuelles à compter du 1^{er} juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification d'horaires et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 7 :

Compte affermage SAUR eau potable 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SAUR a fait parvenir son compte d'affermage d'eau potable 2014 et en fait lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce rapport.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 8:

Rapport SYMICTOM

Christiane Verdier, déléguée, présente au Conseil Municipal le rapport annuel du SYMICTOM.

Point 9:

Géomètre vente Montfort.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception du devis de l'entreprise AGEFAUR relatif au bornage de la cession du parking devant la maison Monfort. 2 phases sont proposées pour un montant de 570 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis pour les 2 phases et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce devis.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0